Communiqué de presse
Novembre 2026

L'OPPBTP publie ses observations et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des dallagistes



L'OPPBTP publie les résultats d'une étude consacrée aux conditions de travail des dallagistes, réalisée avec l'UNESI-FFB, l'UMGO-FFB, la CAPEB et trois services de prévention et de santé au travail. Menée selon la méthode MAECT sur quatre chantiers volontaires entre mars 2024 et mars 2025, cette étude s'appuie sur des observations terrain et des mesures d'exposition afin d'objectiver les contraintes du métier et d'identifier des pistes d'amélioration concrètes.

Une étude au plus près des réalités du métier

Le dallagiste intervient dans la réalisation de dalles, dallages et planchers en béton armé. Métier technique et polyvalent, il n'existe pas aujourd'hui de formation spécifique au métier de dallagiste : son savoir-faire repose principalement sur l'expérience et le tutorat et sur une transmission orale du savoir. Pour mieux comprendre les conditions réelles d'exercice de cette activité et identifier des pistes d'amélioration adaptées, une étude a été engagée, selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT) (*Méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT) - Application aux études métier* ***et*** *Comment mesurer et caractériser les facteurs de risques physiques et chimiques : un guide d'appui aux études métier MAECT*)

Quatre chantiers ont été observés entre mars 2024 et mars 2025, dans quatre entreprises volontaires, lors de différentes opérations : préparation, ferraillage et incorporation, mise en place du béton et traitement de surface. Au total, 108 heures de travail ont été analysées, avec la participation de trois services de prévention et de santé au travail : l'AHI-33 en Nouvelle-Aquitaine, le BTP-ST-69 en Auvergne-Rhône-Alpes et l'APST-BTP-06 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les observations de terrain ont été complétées par de la métrologie portant notamment

sur le bruit, les vibrations, les poussières dont la silice, les fréquences cardiaques et les conditions thermiques.

Des contraintes multiples liées à l'organisation du chantier et aux caractéristiques du métier

L'étude met en évidence la forte technicité du métier de dallagiste. Les observations réalisées montrent que les conditions de travail dépendent à la fois de l'organisation des opérations, des équipements disponibles, des caractéristiques de l'environnement de travail et des aléas « type » rencontrés. Les constats issus des quatre chantiers observés s'articulent autour de quatre grandes thématiques abordées dans la MAECT :

1. **Organisation du travail : anticiper les aléas pour préserver les conditions d'intervention**

Si la préparation est globalement satisfaisante, les chantiers restent très dépendants des contraintes liées au béton. Les retards de livraison, les temps de prise et les aléas peuvent entraîner des décalages et des amplitudes horaires importantes. L'anticipation des livraisons, la coordination des intervenants et l'ajustement des moyens humains et matériels constituent des leviers pour mieux gérer ces aléas. L'étude relève également une application parfois partielle des mesures de prévention sur le terrain et des installations d'hygiène inégalement adaptées.

2. **Environnement et risques professionnels : adapter les moyens de prévention aux situations de chantier**

Les mesures réalisées mettent en évidence des expositions au bruit, aux vibrations, aux poussières et au monoxyde de carbone, liés aux opérations réalisées avec des équipements spécifiques et à l'environnement de travail (peu ventilé). Les ambiances thermiques et lumineuses constituent également des paramètres à prendre en compte selon les situations. Des équipements adaptés, le recours aux protections collectives et individuelles, ainsi que l'organisation des interventions permettent de mieux maîtriser ces expositions.

3. **Activité physique : mobiliser les équipements et les pratiques qui limitent les contraintes physiquement exigeantes**

La réalisation d'un dallage mobilise particulièrement le corps, en raison des manutentions, des postures contraignantes et des déplacements fréquents. À titre d'exemple :

- 72 % des postures observées présentent un dos courbé ;
- Le port manuel de charges peut atteindre plus de 2,8 tonnes cumulées par opérateur sur une journée ;
- Les déplacements peuvent atteindre 12 km par chantier, dont une partie avec port de charges.

L'étude relève également des pratiques qui contribuent à limiter ces contraintes : entraide entre opérateurs, répartition des tâches et recours aux équipements de manutention lorsqu'ils sont disponibles. Le développement de ces pratiques, associé à une meilleure anticipation des approvisionnements et à l'adaptation des moyens de manutention, constitue un levier d'amélioration.

4. **Activité mentale et relations au travail : valoriser l'expérience et soutenir l'autonomie des équipes**

Les compétences des compagnons et leur capacité à s'adapter aux situations de chantier sont des atouts pour réaliser les opérations de dallage. Pour faciliter leur travail, ces savoir-faire

doivent pouvoir s'appuyer sur des moyens adaptés, une coordination efficace des livraisons de béton et une disponibilité suffisante des équipements. L'étude identifie ainsi des leviers d'action qui associent organisation du chantier, choix des moyens techniques et pratiques de prévention, afin de concilier les exigences de production et la préservation de la santé des équipes.

Cinq leviers pour faire progresser la prévention

À partir de ces constats, l'étude identifie plusieurs leviers d'action pour améliorer durablement les conditions de travail des dallagistes, tout en préservant la performance des entreprises :

- ✓ **une maîtrise de la logistique et des flux de chantier** en travaillant sur les problématiques liées au béton (livraison, formulations, etc.), la tenue à jour des Plans d'Installation de Chantier et l'adaptation de moyens mécanisées (véhicules utilitaires avec palonniers, chariots pour talocheuses, épandeuses auto-tractées, etc.) et d'équipements permettant de travailler à hauteur d'homme (ligatureuses à perche, lisseuse à manche, table à découpe, etc.) ;
- ✓ **une amélioration de la qualité de vie** par la mise à disposition notamment de vêtements et d'équipements de protection individuels adaptés aux conditions climatiques et aux efforts, de bases-vie fonctionnelles et adaptées, contractualisées avec les donneurs d'ordre ainsi que l'étude de moyens alternatifs (base-vie mobiles), ainsi que par l'optimisation dans le choix et l'équipements des machines (scie à aspersion d'eau, aspiration sur électroportatif) et des procédés (coulage par robots, etc.) ;
- ✓ **une optimisation des planifications et organisations** par l'analyse comparative des organisations (2 équipes, augmentation effectif / équipe, horaires postés, etc.) et des méthodes de travail et matériaux (*méthodes de coulage* : pompe à béton / toupie ; *ferraillage* : armature en fibre de verre, etc.) ;
- ✓ **une adaptation des matériels, machines et équipements** en travaillant avec les fabricants sur des évolutions technologiques pour réduire voire éliminer les contraintes physiques et les nuisances (évolution machines thermiques en électriques = CO, réduction des vibrations et du bruit, etc.) ;
- ✓ **un pilotage et une culture de prévention à partager** à travers des mesures telles que la désignation, au sein de l'entreprise, d'un référent en prévention, l'organisation de temps d'échange sur les conditions de travail et la sécurité, l'intégration de la prévention dès la préparation du chantier, le développement de compétences en prévention ;

Présentées aux organisations professionnelles partenaires, les conclusions de l'étude ont confirmé l'intérêt des pistes d'amélioration identifiées et permis d'en partager les principaux enseignements. La démarche se poursuivra désormais avec les entreprises du secteur afin de mettre en œuvre et d'évaluer, en conditions réelles, les solutions proposées pour améliorer les conditions de travail des dallagistes.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement ici.

À propos de l'Union Nationale des Entrepreneurs des Sols Industriels (UNESI - FFB)
L'UNESI – FFB rassemble, au sein de la FFB, 218 entreprises de sols industriels de toutes tailles, qui emploient plus de 5 500 salariés et représentent 11 à 13 millions de m²/an, en considérant uniquement le marché du dallage industriel.
Avec une surface de chantier moyen de 600 m² et un marché des produits pour couches d'usures de 40 000 t/an, la profession des sols industriels a considérablement évolué et continue à se diversifier pour l'avenir du métier.
Les entreprises de l'UNESI sont aussi amenées à intervenir fréquemment pour la réalisation des planchers des logements collectifs, des bâtiments tertiaires et même parfois pour certains ouvrages de génie civil voire pour les constructions individuelles nécessitant une finition spécifique.
L'Union est l'une des composantes "métier" représentées au sein du Pôle Gros Œuvre de la FFB au côté de l'UMGO-FFB, l'UNEEF-FFB, l'UNECP-FFB et du SFMR-FFB.
https://www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/unions-syndicats-metier/unesi

À propos de l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre (UMGO - FFB)
Avec 412 000 actifs, 63 milliards € de chiffre d'affaires, la maçonnerie / gros œuvre est un acteur majeur de la société française. L'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre rassemble, au sein de la Fédération Française du Bâtiment, 12 500 entreprises de toutes tailles (16 salariés en moyenne) qui emploient 50% des salariés du secteur et réalisent la moitié de son chiffre d'affaires. Elle a 6 missions essentielles : fédérer les entreprises, les défendre, communiquer, promouvoir le métier, anticiper, innove.
https://www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/unions-syndicats-metier/umgo

À propos de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).
Elle représente à ce titre :
- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)
https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

À propos de l'OPPBTP

À propos de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) À propos de l'OPPBTP Créé en 1947, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est un organisme paritaire sous tutelle du ministère du Travail, dédié à la prévention des risques professionnels dans le BTP. Avec près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, il informe, conseille, accompagne et forme les professionnels pour développer la culture de prévention, améliorer les conditions de travail et faire de la prévention un levier de performance. Retrouvez l'OPPBTP sur **preventionbtp.fr et oppbtp.com.**